

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de L'Éducation et des Collèges
12351

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. DIDIER RÉAULT**

OBJET : Exemplarité environnementale dans les collèges.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges et de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelable et à l'agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Plan Charlemagne inscrit parmi ses objectifs l'exemplarité environnementale, avec des collèges soucieux du développement durable et de la biodiversité. L'Agenda Environnemental de la collectivité vient renforcer cet engagement en affirmant une volonté d'investissement dans la performance énergétique des bâtiments, qui contribuera à atteindre les objectifs réglementaires de réduction des consommations d'énergie et de gaz à effet de serre.

Le présent rapport cadre vous présente les actions d'ores et déjà engagées afin d'atteindre ces objectifs, et vous propose d'en lancer de nouvelles dès la rentrée 2019. Elles pourront être complétées ultérieurement, notamment dans le cadre de la concertation permanente menée avec l'Éducation nationale.

I - Les actions engagées à amplifier

1/ Des actions de sensibilisation des collégiens

Le Département propose à tous les collégiens de 6^e des établissements publics et privés sous contrat des sorties de découverte de la nature, accompagnées par un éco-guide, dans les domaines et les espaces naturels des Bouches-du-Rhône. Ces sorties permettent de mettre en évidence la nécessité d'un développement durable des territoires, en privilégiant la marche comme moyen de découverte, en recherchant les traces des activités humaines passées et leurs impacts sur le milieu, en permettant de rencontrer des professionnels qui vivent dans ces espaces et en adoptant des comportements respectueux d'un environnement inhabituel pour beaucoup d'élèves.

Le projet « Notre Propre Collège » a été initié au dernier trimestre 2018 dans 8 collèges. L'objectif est de sensibiliser les collégiens au respect de leur cadre de vie, dans et hors les murs du collège, et d'organiser un nettoyage de printemps à l'intérieur et aux abords immédiats, impliquant les élèves et l'ensemble de la communauté éducative. Forte de son succès, l'opération, qui intègre les nouvelles priorités des actions éducatives pour la classe d'âge des 6^{ème}, sera proposée à l'ensemble des collèges à la rentrée 2019/2020.

Le Département propose par ailleurs aux établissements des actions éducatives complémentaires sur de nombreux thèmes en lien avec le développement durable, telle la lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion de l'écocitoyenneté. Elles permettent de faire prendre conscience aux collégiens des enjeux liés à l'alimentation et aux modes de consommation, et de leur montrer que chacun de nous peut, par de simples gestes quotidiens, participer à un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre l'avenir.

Enfin, le Département participe au financement des projets éducatifs des établissements, au travers du dispositif PAME (Participations aux Actions Menées par les Établissements), avec un PAME dédié "Alimentation, environnement et développement durable" proposé à l'ensemble des collèges qui souhaitent mener un projet dans ces thématiques. Par ailleurs, un PAME supplémentaire est accordé aux collèges souhaitant participer au concours des "Collèges fleuris", en partenariat avec Provence Tourisme.

2/ L'observatoire des saisons de Provence

Un enjeu majeur pour notre avenir, menacé par le dérèglement climatique, est d'étudier les changements de rythmes saisonniers à travers le monde vivant, afin de pouvoir prévoir leur évolution dans les décennies et siècles à venir.

Ainsi, a été lancé en 2015 un observatoire régional, soutenu par le Département et l'académie, qui allie l'éducation nationale et les chercheurs d'Aix Marseille Université. Il mobilise des enseignants et des élèves d'une vingtaine de collèges publics et privés autour d'une expérimentation de sciences participatives.

3/ Des outils pour les collégiens et les enseignants

Afin d'illustrer la biodiversité de notre territoire qui caractérise sa richesse patrimoniale, le Département a édité un "Livret de la biodiversité – Nature de Provence", en collaboration avec les services académiques et l'ensemble des structures qui œuvrent pour la protection de notre biodiversité. Il a été conçu pour accompagner les collégiens lors de leurs visites dans les espaces naturels du département, et remis à tous les collégiens de 6^{ème} lors des rentrées scolaires 2017 et 2018.

Par ailleurs, un atlas de la flore remarquable des Bouches-du-Rhône a été offert à la rentrée 2018 à chaque enseignant de Sciences de la Vie et de la Terre.

Le "livret de la biodiversité" deviendra un Web-documentaire dès la rentrée 2019/2020. Par ailleurs, après la flore, deux nouveaux atlas sont en préparation, pour les enseignants de SVT : la faune, à la rentrée 2019, les roches et paysages de Provence, à la rentrée 2020.

4/ Des aides à l'achat de fruits et légumes frais du terroir

Le Département, dans le cadre du programme "La Provence dans mon assiette", voté par votre Assemblée le 14 décembre 2018, souhaite promouvoir une alimentation saine et équilibrée, garante d'épanouissement personnel et de bonne santé, mais aussi faire découvrir aux collégiens les produits du terroir.

Ainsi, les collèges publics sont invités à se fournir en produits sur la plateforme "Agrilocal", qui permet de faire le lien entre l'offre de producteurs et de distributeurs locaux et les besoins des établissements pour la demi-pension.

De plus, le Département propose une aide à la consommation de fruits et légumes frais, de terroir, issus d'une agriculture bio ou raisonnée, sous la forme d'une subvention accordée à l'ensemble des collèges publics qui le souhaitent.

5/ Un équipement et des fournitures responsables

Le Département a entrepris une démarche de prise en compte du développement durable et des aspects environnementaux dans l'achat de mobilier scolaire. Ainsi, le mobilier des collèges publics est conforme à des normes environnementales et a obtenu une certification délivrée par un organisme certificateur reconnu. Ce label atteste d'une gestion durable des forêts, de la réduction de l'utilisation de solvants et composés organiques volatiles dans la fabrication, d'un faible impact sur l'environnement tout au long du cycle de vie de l'équipement et de la mise en place de filière de recyclage.

Par ailleurs, la plus grande part des fournitures scolaires données aux élèves de 6^{ème} dans le cadre du kit départemental répond à la norme CE qualité/environnement et dispose d'un écolabel.

6/ Des économies d'énergie et une électricité verte

La passation d'un contrat global d'exploitation des installations thermiques des collèges publics, dans le cadre d'un groupement de commandes associant le Département et les collèges publics, a permis de diminuer de 10 % les consommations annuelles (hors électricité).

Dans le cadre du groupement d'achat mis en place par le Département avec les collèges publics en vue de la fourniture en électricité de ces derniers, il a été décidé de satisfaire les besoins des établissements en ayant recours à une électricité garantie à 100% d'origine renouvelable.

7/ Une valorisation des bio-déchets et des équipements usagers

Afin de répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source et de valorisation organique des bio-déchets alimentaires des producteurs les plus importants, le Département et les 78 collèges publics concernés à ce jour ont décidé de procéder à la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés uniques de collecte, de transport et de valorisation de ceux-ci. Ce marché devrait être opérationnel début 2020 et sera étendu par la suite à l'ensemble des collèges publics.

De plus, le Département dispose d'un marché de valorisation des déchets des équipements électriques et électroniques (D3E), qui permet de donner une nouvelle vie aux composants des ordinateurs et autres équipements numériques usagés.

Enfin, les mobiliers vétustes des collèges sont collectés et pris en charge par un éco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, financé par une éco-contribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier professionnel neuf.

II - Les actions nouvelles

1/ Une aide à l'installation de ruches dans les collèges

La disparition des abeilles, et plus largement des pollinisateurs, est une catastrophe planétaire qui met en danger l'humanité. Il est donc urgent d'agir pour les protéger. Les abeilles sont en effet la

clé de voûte de notre sécurité alimentaire, la production de nourriture dépendant en majeure partie des insectes pollinisateurs.

Les raisons de la disparition des abeilles sont multiples et s'entretiennent les unes les autres : dérèglements climatiques, nouveaux virus et agents pathogènes, disparition des habitats naturels et traitements phytosanitaires.

Je vous propose que le Département, qui participe déjà à la sauvegarde des abeilles en ayant installé des ruches sur les toits de l'hôtel du Département, favorise l'installation de tels équipements dans les collèges publics et privés qui le souhaitent.

Ceci permettra de développer un projet pédagogique et éco-citoyen, sur les plantes mellifères et les insectes pollinisateurs, en faisant participer les élèves à la vie de la ruche (visites, manipulations, entretien, suivi de la production de miel, suivi du couvain, gestion de l'espace intérieur des ruches...) et en les accompagnant par des interventions d'associations spécialisées.

Plusieurs établissements en France se sont lancés dans l'intégration de "ruches écoles". L'implantation dans un collège ne pose pas de problème de sécurité, dans la mesure où les précautions nécessaires sont prises : un espace clos, protégé et dédié, isolé des élèves mais d'accès facile.

Je vous propose donc que le Département puisse favoriser de tels projets :

- en assurant une expertise et un conseil technique par les services départementaux des établissements qui souhaitent les mettre en œuvre ;
- en finançant l'achat de ruches (qui pourront être des ruches connectées) et des équipements nécessaires ;
- en participant financièrement à l'accompagnement des élèves par des associations spécialisées, par un PAME annuel dédié.

2/ La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre

Le Département a déjà diminué de 10 % les consommations annuelles de chauffage des collèges (hors électricité). Cependant, cette diminution pourrait être bien plus forte, par une gestion optimale de l'intermittence de fonctionnement des installations, en suivant en continu les consommations et en assurant une meilleure régulation des équipements. En effet, le temps réel d'utilisation des collèges est d'environ 20 % sur une saison de chauffe.

On estime le potentiel d'économies d'énergie lié à l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations à environ 20 %, soit environ 800.000 € par an, en tenant compte de l'augmentation du coût de l'énergie.

Les modifications à réaliser au niveau de la régulation des équipements représentent un investissement très faible au regard des économies de fonctionnement qu'elles génèrent. Ce type de modification a été réalisé sur 3 sites à ce jour, à titre de test. Les économies d'énergie générées sont de plus de 20 % et les modifications réalisées ont été rentabilisées en moins de 3 mois.

Il apparaît nécessaire pour aller plus loin de mettre en œuvre un outil de télégestion propre au Département. Une étude de marché et plusieurs tests sont en cours de réalisation afin de définir un cahier des charges pour une réalisation en 2020. Cet outil est indispensable pour la vérification de l'efficacité des actions mises en œuvre.

Ainsi, il convient de réaliser les modifications de régulation des installations thermiques et de mettre en œuvre les équipements qui permettront de déployer cet outil de télégestion, par le lancement d'un marché de travaux. L'objectif est une livraison avant la notification du prochain marché d'exploitation des chaufferies des collèges, qui devra intervenir au 1^{er} janvier 2021.

Il vous est donc proposé la création d'une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique des collèges, dont le montant est de 1.700.000 €, qui comprend la mise en œuvre de l'outil de télégestion via le réseau informatique des collèges et l'amélioration des systèmes de régulation de chauffage et de ventilation. L'autorisation de programme nécessaire fait l'objet d'une inscription en DM1.

Ces actions sont éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie et pourraient générer une recette de l'ordre de 200.000 €

De plus, il est proposé d'inclure les collèges parmi les bâtiments départementaux qui vont faire l'objet d'une étude, sur les conditions du déploiement de bornes de recharge et de dotation en véhicules électriques. En fonction du résultat de cette étude, une expérimentation pourrait être menée sur des collèges volontaires.

3/ Le Congrès Mondial de la Nature

Il se déroulera à Marseille, du 11 au 19 juin 2020. Le Département, l'État et les organisateurs souhaitent associer le plus largement possible la jeunesse à cet événement. Dans ce cadre, des actions de sensibilisation et de mobilisation de la jeunesse seront mises en œuvre, et les collégiens invités à participer activement : sorties natures, visites sur le site du congrès, participations à des événements ou projets pédagogiques...

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL